

Délégués départementaux de l'Éducation nationale et inspecteurs retraités dans l'aide au travail personnel des élèves

L'accord-cadre que le SI.EN a signé avec la fédération des DDEN le 17 novembre 2017, lors du salon de l'Éducation, se concrétise dans un projet d'aide au travail personnel des élèves du premier degré.

Ce projet, en cours de finalisation, devrait se mettre en place à la rentrée prochaine selon des modalités qui varieront en fonction des situations locales.

La question de l'aménagement des rythmes scolaires a entraîné, lors de la loi sur la refondation de l'École, une réflexion sur le temps périscolaire au travers de la mise en place des PEDT.

Mais partons de quelques constats :

- que la semaine de classe fasse quatre jours ou quatre jours ½, les élèves des écoles élémentaires rentrent chez eux avec du travail à faire (lectures, copies de mots, leçons, devoirs...);
- toutes les études montrent que le travail donné à la maison constitue une source d'inégalité supplémentaire dans les résultats scolaires des élèves puisque tous ne sont pas suivis de la même façon ;
- en de nombreux endroits, ces derniers sont pris en charge dans l'organisation d'un Plan éducatif de développement territorial (PEDT) qui détermine les temps d'activités périscolaires, mais ces activités, souvent payantes, ne bénéficient pas à tous ;
- malgré leur bonne volonté, les municipalités ont du mal à rémunérer des animateurs et donc à financer ces activités, et rares sont les activités qui concernent le suivi scolaire ;

- dans les conseils d'écoles, les DDEN, bien qu'au cœur du fonctionnement du premier degré et garants de la qualité du service rendu aux enfants, en tant que médiateurs, jouent, en de nombreux endroits, un rôle limité et n'ont pas toujours la reconnaissance que leur confère leur mission ;
- dans de nombreuses communes, il existe des clubs de personnes âgées dont les occupations concernent des activités ludiques diverses.

Le projet initié en commun entre le SI.EN et la Fédération des DDEN vise donc à faire en sorte, à l'image de l'opération des « devoirs faits » en collège, que les élèves des écoles élémentaires puissent bénéficier de l'aide nécessaire leur permettant de rentrer chez eux sans avoir à se préoccuper d'un quelconque travail scolaire à réaliser.

Là où les conditions sont favorables (mise en place d'un PEDT, présence d'un club de personnes âgées...), les DDEN pourraient en effet proposer, avec le soutien et l'aide des inspecteurs retraités présents sur le secteur, et en relation avec les inspecteurs de circonscription en activité, d'organiser l'aide au travail personnel des élèves.

Cette action suppose un partenariat avec les enseignants pour rendre explicites les attentes sur le travail donné, avec la municipalité pour l'organisation, la logistique et l'intégration dans un PEDT lorsqu'il existe, avec les représentants des parents d'élèves pour la participation d'un maximum d'élèves, avec les responsables des clubs de personnes âgées pour l'explicitation du projet et son intérêt dans sa dimension intergénérationnelle et pour la recherche des bonnes volontés, négociations menées par les DDEN qui seraient les pilotes de cette opération.

Cela suppose, outre la gratuité absolue, un volontariat des élèves et une implication de leurs parents, ainsi qu'un engagement à une fréquentation régulière.

Cela suppose des conseils et de la formation que les inspecteurs retraités, avec leur expérience et leur expertise, sont capables de fournir pour permettre aux adultes volontaires d'être efficaces dans l'aide apportée aux jeunes élèves.

En un temps où les résultats de nos élèves ne parviennent pas à s'améliorer au fil des années, peut-être qu'une aide au travail personnel permettrait à tous ceux qui ne disposent pas chez eux de conditions favorables de trouver, au travers de ce projet, une réelle possibilité de progrès.

En un temps où l'individualisme devient la valeur phare de notre société, nous considérons au SI.EN que la solidarité constitue un enjeu majeur pour l'avenir de nos jeunes. Quoi de plus noble que d'envisager cette solidarité entre les générations. ■

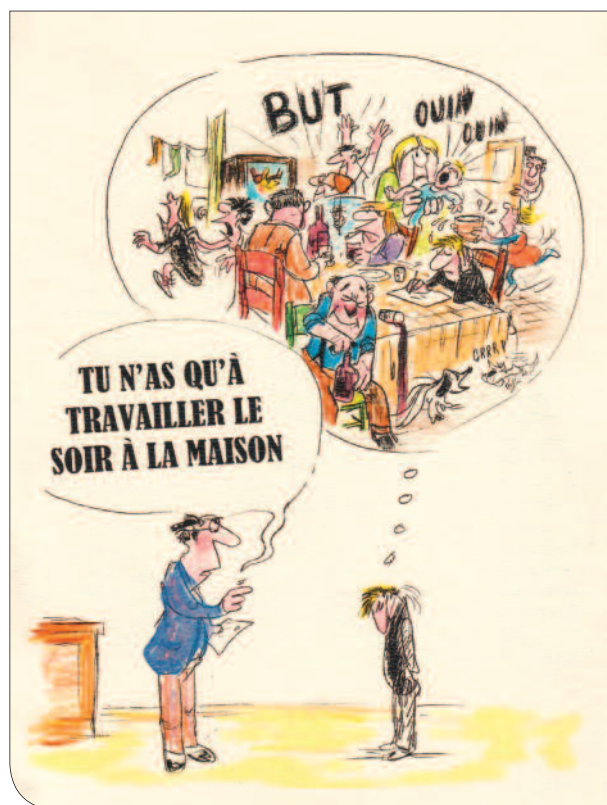


Illustration : © Francis Dupuit